



PRÉFET DES YVELINES

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

Unité départementale des Yvelines / Police de l'eau



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ DE SUIVI DE SITE (CSS) 4 MAI 2021

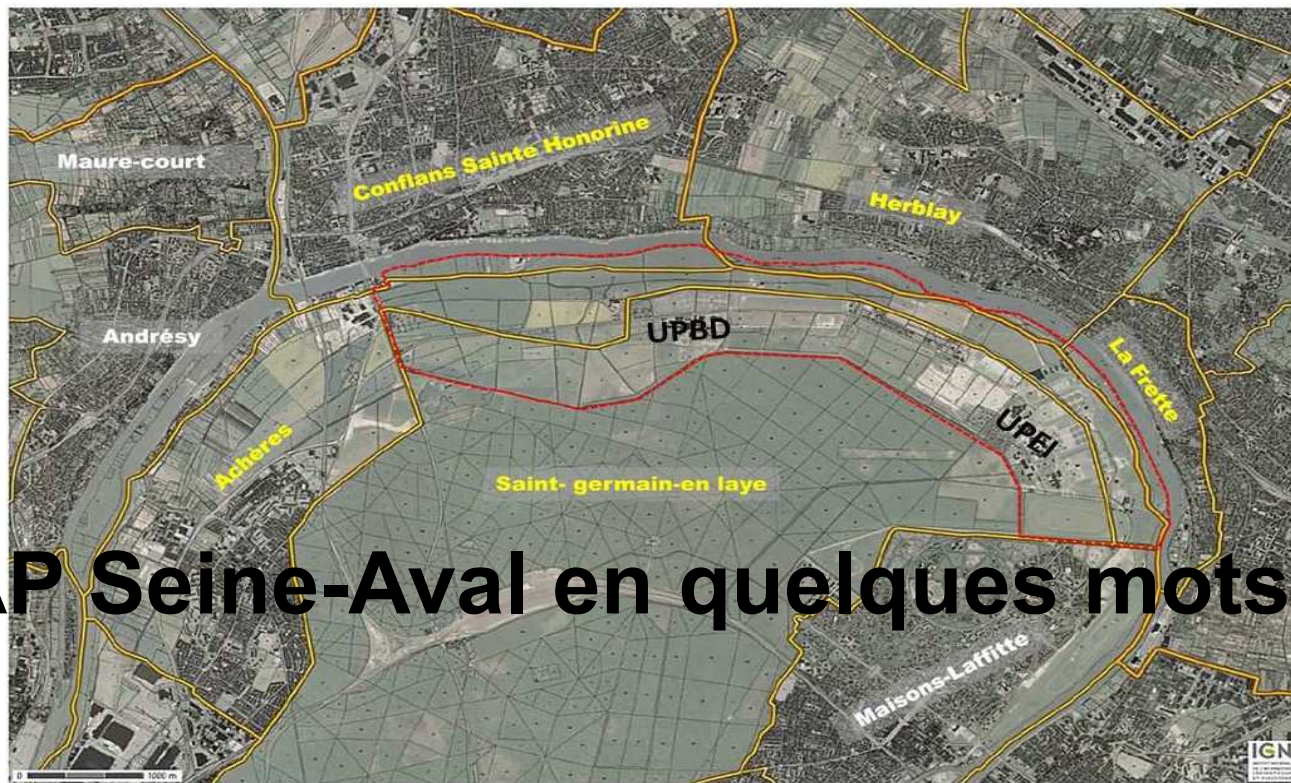
SIAAP SEINE-AVAL – ACHÈRES

Mathilde FAILLARD / DRIEAT / Unité départementale des Yvelines

Stéphane DESVANT / DRIEAT / Police de l'eau



Sommaire

- 1. SIAAP Seine-Aval en quelques mots**
- 2. Éléments liés au IOTA (police de l'eau)**
- 3. Action de l'inspection ICPE au 30/04/2021**
- 4. Perspectives ICPE 2021-2022**



1. SIAAP Seine-Aval en quelques mots

Légende

-  Limite départementale
-  Limite communale

ICPE et IOTA

Classement :

* **SEVESO Seuil Haut** pour :

- la capacité de stockage du biogaz
- le cumul des substances dangereuses

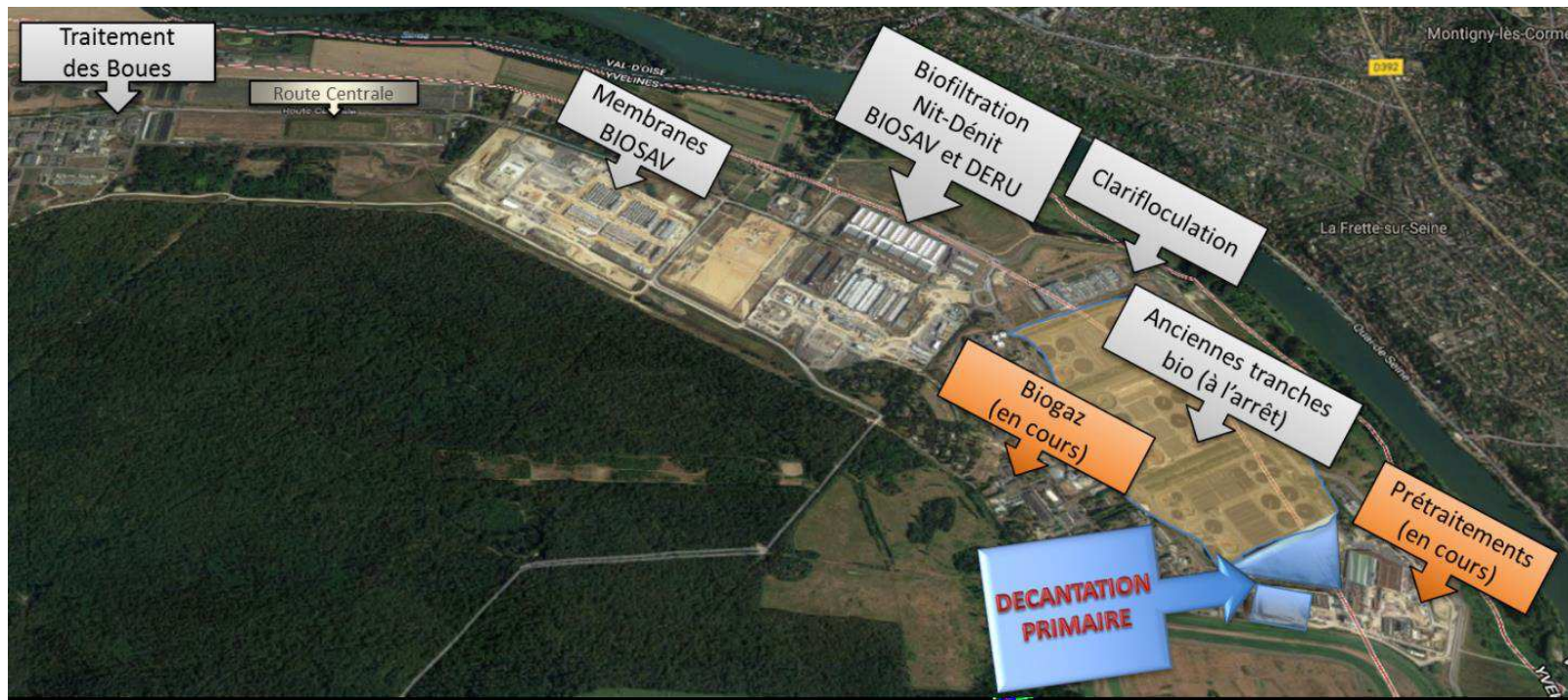
* **IED** pour une combustion avec $P. > 50 \text{ Mwth}$) et **QUOTAS CO2**

Refonte du site initiée en 2009 (S=150 ha) + rétrocession de 300 ha

Etapes de la refonte :

Etapes de la refonte	Démarrage	Mise en service partielle	Mise en service industrielle
Refonte complète du prétraitement	2012	2016	2018
File biologique modifiée	2014	2017	2019
Nouveaux bâtiments tertiaire « campus »	2016		2018
Digestion biogaz rénovée	2017	2023	2025
Nouvelle décantation primaire avec liaison hydraulique LH3	2018	2022	2024
Nouveau traitement des boues	2021		2025

Etapas de la refonte :



Principaux arrêtés inter-préfectoraux :

- AP 29/11/2010 instituant des SUP
- APA IOTA n°10-009/DRE du 18/02/2010 - APA ICPE n°10-371 DRE du 15/12/2010
- AP du 11/05/2012 : refonte du prétraitement
- AP n°2014107-0005 du 17/04/2014 : constitution de GF remise en état
- AP n°2016075-0001 du 15/03/2016 : nouveau traitement biologique
- AP n°2017-41914 du 27/04/2017 : actant à l'EDD de 2014 complétée
- AP n°78-2019-10-09-004 du 09/10/2019 : audit de sécurité
- AP n°2020/DRIEE/SPE/010 du 12/02/2020 : moyens de filtration des boues et remise en service du conditionnement thermique d'Achères 4 (CTA4)
- AP du 23 juillet 2020 : nouvelle décantation primaire
- AP n°78-2020-07-03-007 du 03/07/2020 : renforcement des prescriptions en matière de sécurité incendie

Rappel des principaux incidents / accidents sur le site Seine-Aval depuis 2018 :

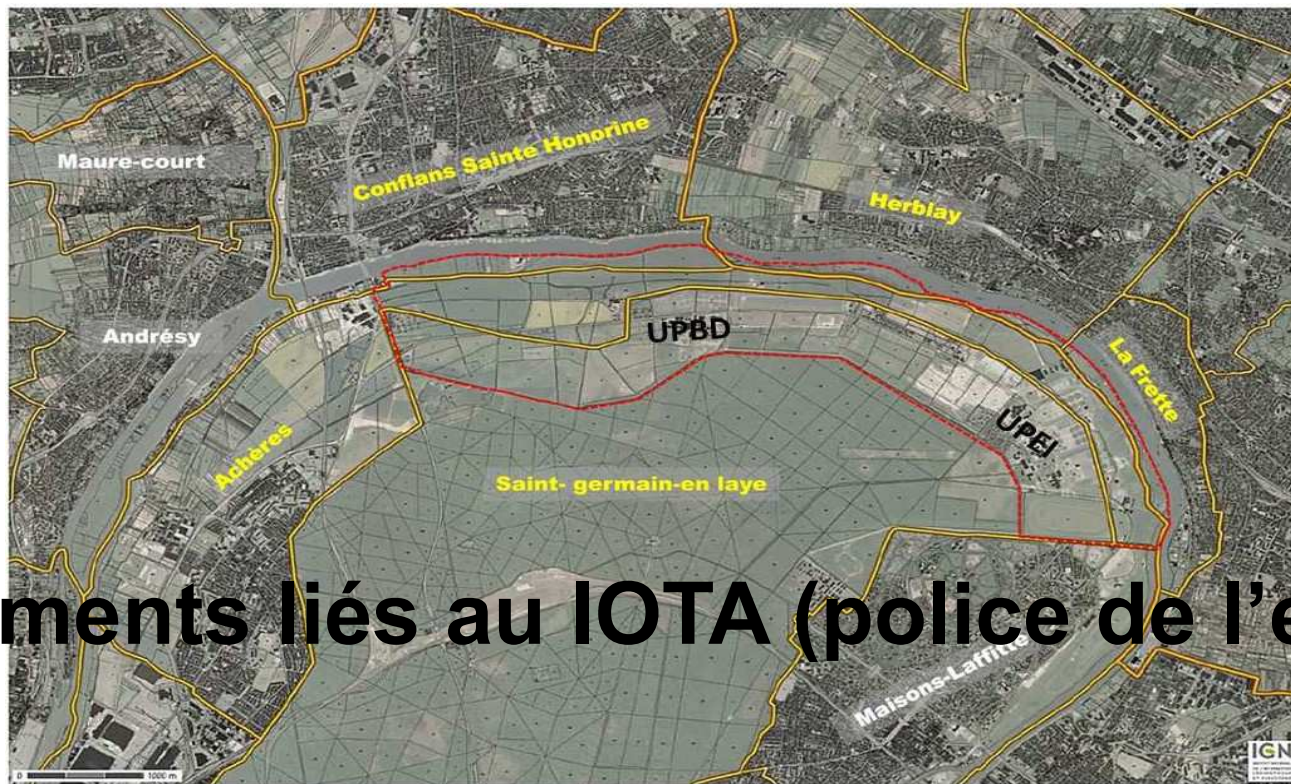
Février 2018 : incendie détruisant le bâtiment filtre presse d'Achères 4 et impactant le conditionnement thermique d'Achères 4 (CTA4 – installation voisine)

Mars 2018 : Dégagement d'un nuage de gaz



Juillet 2019 : incendie détruisant le bâtiment de clarifloculation et atteinte du système électrique avec arrêt de quelques heures de la filière biologique

=> répercussions sur la continuité de traitement et sur le système global de traitement

=> mise en œuvre par le SIAAP des mesures et des modifications temporaires de fonctionnement (mesures et modifications toujours d'actualité en attendant la reconstruction des bâtiments voire la modification de la filière de traitement des boues)



Légende

-  Limite départementale
-  Limite communale

2. Éléments liés au IOTA (police de l'eau)

Conformité :

Autosurveillance :

Sur impulsion du service de police de l'eau et de l'agence de l'eau Seine-Normandie, un plan d'actions (6 avril 2018) afin de mettre en conformité l'autosurveillance a été mis en œuvre par le SIAAP.

Encore en cours, les montants pour ce plan sont importants :

Études 3Deau : 470 869 €

Travaux : 412 524 €

Total : 883 393 €

Conformité annuel du traitement :

Au titre de l'année 2019, la station a été jugé non-conforme aux exigences locales et de la DERU, la situation découlant de l'incendie de la clarifloculation n'ayant pas pu être qualifiée d'inhabituelle.

Le jugement de conformité pour l'année 2020 est encore en cours d'analyse notamment au regard des exigences de l'arrêté du 03 juillet 2020 et des mesures mises en place par le SIAAP.

Contrôles IOTA :

*3 contrôles en 2018 (2 UPBD, 1 UPEI)

*2 contrôles UPEI en 2019 post-incendie (04 et 10 juillet)

*Contrôle commun avec les services des ICPE en juillet 2020 (route digue, gestion des terres...)

*2021 : un contrôle prévu sur le chantier de décantation primaire entre autre.

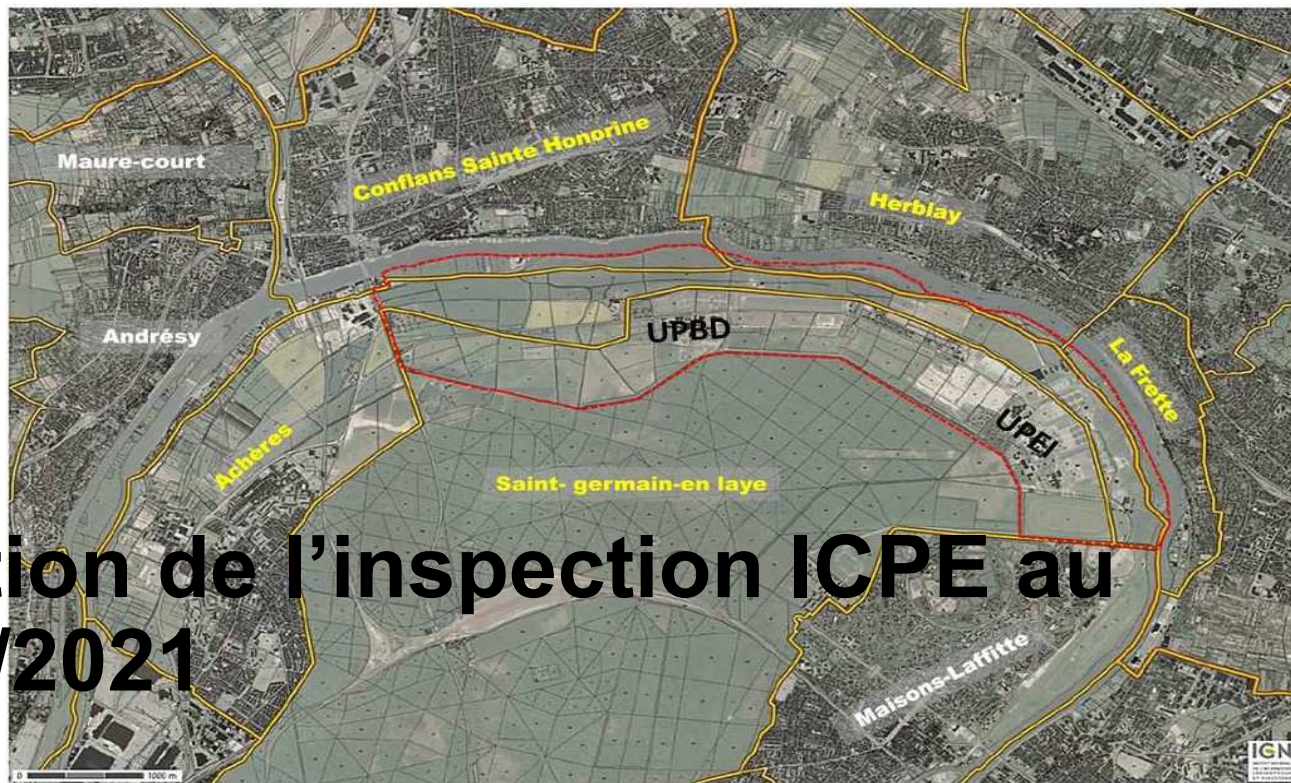
Perspective IOTA :

Suivi des échéances des APC et des engagements de l'exploitant

Instructions des dossiers



Notamment :

- Suivi des travaux de compensation hydraulique attendue et le nouveau projet d'aménagement écologique de cette zone
- Suivi de la réalisation du schéma directeur de la gestion des déblais sur l'usine



3. Action de l'inspection ICPE au 30/04/2021

Légende

-  Limite départementale
-  Limite communale

Enjeux :

- * Refonte globale du site avec des travaux importants et de nombreux dossiers déposés
- * Suite à plusieurs incidents et accidents : prise de plusieurs arrêtés préfectoraux de mesures d'urgence
- * Plusieurs AP MED et APC pris avec de nombreuses échéances
- * Retard sur la mise en place de barrières de protection importantes (mesures de maîtrise des risques) : dispositif IDIS
- * Site sous vigilance renforcée par le service d'inspection des installations classées

Inspection régulière par l'inspection ICPE :

4 fois en 2018 et 2019 - 3 fois en 2020 - en mars 2021

Non-conformités relevées => 4 AP MED (dont 2 non soldés : Biogaz et IDIS)

MED du 03/02/2014 (en cours) : biogaz (rack MP) => En attente des justificatifs pour la solder

MED du 19/03/2018 (respectée) : vieillissement des installations (réservoirs et tuyauteries soumis aux art. 4, 5 et 8 de l'AM 04/10/2010 et aux DT94/DT96) => MED respectée le 20/06/2029

MED du 29/05/2018 (en cours) : mise en place d'IDIS, dispositif d'interface de dépotage intrinsèquement sûr qui permet d'éviter les mélanges de produits chimiques incompatibles lors des dépotages => En attente des justificatifs et d'une vérification par l'inspection

MED du 31/08/2018 (respectée) : variation anormale de niveau sur le stockage actuel de javel au prétraitement de l'UPEI => MED respectée (constat de l'inspection du 15/03/2021)

Dossiers :

- IED – dossier de réexamen : réception 15/11/2018 complété le 21/12/2020 (nombreux échanges avec SIAAP et administration entre 2018 et 2020)
- IED – audit des installations de combustion (AM 3/08/2018) : réception 01/2019
- Quotas CO2 : préparation à la 4^{ème} période
- Contrôle inopiné (CI) air : réalisé en oct et déc 2019 par Apave (reçu en 08/2020) => plusieurs NC relevées
- Bruit : dépassement de la VL réglementaire (en limite de propriété + ZER) depuis inspection du 23/05/2017 => le 15/01/2021 transmission par le SIAAP d'un nouveau protocole d'autosurveillance des nuisances sonores

Dossiers (suite) :

- Etude de résilience prescrite par AP du 09/10/2019 : DL au 31/12/2020 – non remise
- Analyses du risque de défaillance (art 7 AP du 21/07/2015) : remises le 30/12/2020 – données d'entrée pour l'étude de résilience + engagement du SIAAP pour été 2021
- Route digue : remis le 20/04/2020 complété le 06/11/2020 puis 04/02/2021 → dernière partie autorisée en 02/2021 – en attente d'une EDD sur le système d'endiguement complet avec état des lieux pour le 08/05/2021
- Modification des fours d'incinération : remis le 29/01/2021
- Modification puits NIT DP : remis le 15/02/2021 – demande de compléments le 16/04/2021

Dossiers (suite) :

- Evaluation des risques suite à autorisation de remise en route du CTA4 (APC du 12/02/2020 – incendie bât FP) : 28/05/2020 complété le 12/08/2020 – présentation par le SIAAP été 2021
- Dossier de l'unité biogaz rénovée :
 - cas/cas : dossier du 10/03/2020 - avis ARS du 17/03/2020 – avis SPE du 24/03/2020 – rapport de l'inspection du 02/04/2020 – décision de dispense d'évaluation environnementale du 04/04/2020
 - Dossier de modification : remise le 21/04/2020 complété le 18/05/20, 29/05/20, 27/08/20, 31/08/20 et 01/04/21 (demande dérogation APC du 07/2020)
- Audit de sécurité prescrit par AP du 09/10/2019 : partie incendie remise en 03/20 (APC du 07/2020) – sécurité générale (échange sur feuille de route avec le SIAAP → 06/2021)

Dossiers (suite) :

- Suivi des échéances de l'APC 07/2020 :
 - Etudes de vulnérabilité incendie (EVI - art. 7.3.2) : Remises en partie en 07/04/2021 (DL 31/03/2021) – demande de compléments du 21/04/2021
 - Etude des besoins en eau avec état des lieux (art. 7.8.4) : remise le 03/03/2021 (DL 31/12/2020) – demande de compléments du 21/04/2021
 - Redémarrage boues activées d'A4 (incendie clarif) : dossier du 31/03/2020 complété le 15/04/2020 – APC 07/2020 et remise des documents le 04/08/2020, 03/07/2020, 12 et 19/06/2020, 07/05/2020 et 29/04/2020

Dispositif IDIS :

* Défaillances et difficultés techniques pour la mise en œuvre du dispositif IDIS :

corrosion, fuite, sensible aux variations de températures, ...

* Prise en compte du REX et retard sur la mise en œuvre d'IDIS sur les unités :

- *FIABILISATION (javel – atelier épaissement des boues) :*

31/12/2019 report au 30/12/2020 puis au 10/03/2021

(en place, cf. mail de l'exploitant du 29/04/2021 + en attente du constat de l'inspection)

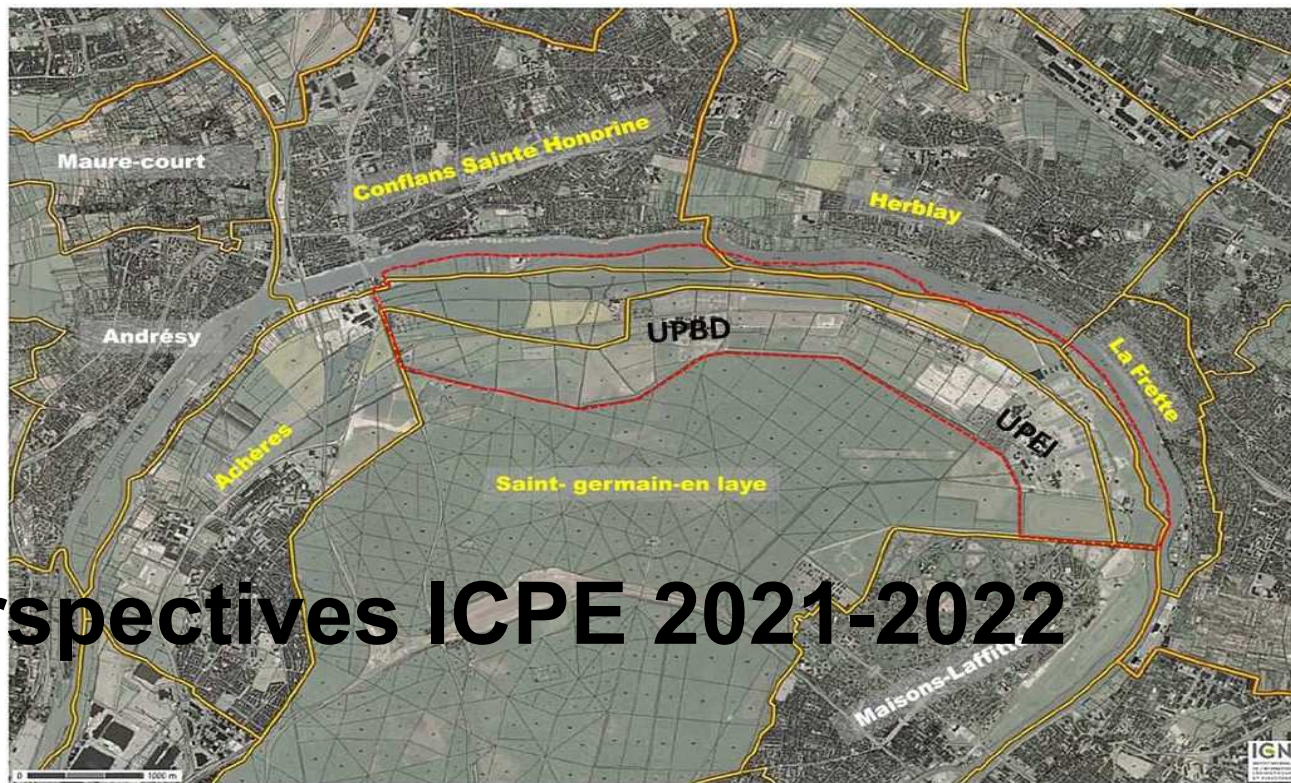
- *NIT (acide phosphorique) :*

31/12/2019 report au 30/12/2020 puis au 31/03/2021

(en place, cf. mail de l'exploitant du 29/04/2021 + en attente du constat de l'inspection)



- *TDJ (javel) :* 31/12/2019 report au 30/12/2020 puis au 30/04/2021

(en place, cf. mail de l'exploitant du 29/04/2021 + en attente du constat de l'inspection)



4. Perspectives ICPE 2021-2022

Légende

-  Limite départementale
-  Limite communale

- Exercice PPI le 6 mai 2021 :
 - Erreur de dépotage dans la cuve de javel à la file membranaire
 - Conditions météo défavorable et une direction du vent initialement vers Maison-Laffitte, au Sud-Est, puis vers le Nord
 - Formation d'un nuage de chlore (toxique) due à une réaction d'incompatibilité de produits

- Réunions pour le suivi de la feuille de route intégrant les résultats de l'audit de sécurité générale + EVI + besoins en eau :
 - Mensuelles avec les interlocuteurs : 22/03/2021 – 10/05/2021 – 17/06/2021
 - bimensuelles / trimestrielles avec direction : 13/04/2021 - 06/2021
- Suivi des échéances des APC et des engagements de l'exploitant
- Suivi des échéances relatives à la mise sous vigilance renforcée du site
- Renforcement des contrôles – action post-lubrizon
- Instructions des dossiers
- CI air 2022

Merci de votre attention